

ARRETE DU MAIRE

N° **317** /25 du **25 AVR. 2025**

Fixant les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, applicables au groupe « Générations Mont-Dore » le lundi 28 avril 2025

Le Maire de la Ville du Mont-Dore,

Vu la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n°103/24/XII du 12 décembre 2024 fixant le tarif des divers droits municipaux, des redevances et taxes pour l'année 2025 ;

Vu l'arrêté n°278/21 du 28 mai 2021 portant délégation de signature au premier adjoint au Maire, Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN ;

Vu le courrier du groupe « Générations Mont-Dore », en date du 18 avril 2025 ;

Considérant la nécessité de fixer le tarif de location de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore.

ARRETE

Article 1 : Les frais de mise à disposition de la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, applicables au groupe « Générations Mont-Dore » représenté par Madame Nina JULIÉ, pour l'organisation d'une réunion le lundi 28 avril de 17h00 à 20h00, sont fixés à :

5.000 FCFP, pour la durée de la mise à disposition.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au registre de la Ville, transmis au Commissaire Déléguée de la République pour la province Sud et notifié à l'intéressé(e). Il fera l'objet d'un compte-rendu devant le Conseil municipal.

Fait au Mont-Dore, le **25 AVR. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{ère} adjoint

Jean-Jacques AFCHAIN



Ampliations

Subdivision Administrative Sud

Intéressé(e)

Direction des Finances et de l'Informatique (SF)

Secrétariat Général (SAG : registre et CR au CM)